



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA CENTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 09 octobre 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 09 octobre 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la centième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat au Conseil a porté sur trois (03) principaux points :

1. De la nécessité de sécuriser le cadre juridique et institutionnel des marchés boursiers en République Démocratique du Congo

Le Président de la République ne ménage aucun effort pour impulser le développement et la transformation de notre économie qui commandent de diversifier ses sources de financement, encore largement dominées par le crédit bancaire, et de mieux mobiliser l'épargne nationale au profit de l'investissement productif.

C'est dans cette perspective qu'il a promulgué la Loi relative aux marchés boursiers, qui institue notamment une Autorité des Marchés Financiers et organise le développement d'un marché des valeurs mobilières ainsi que d'une bourse de marchandises. Cette réforme constitue une avancée importante pour l'approfondissement de notre système financier, dont l'économie générale mérite d'être préservée.



A ce sujet, le Président a tenu ici à apprécier l'anticipation dont a fait preuve le Ministre des Finances en prenant l'initiative de mettre en place le Comité d'opérationnalisation du Marché boursier. Une attention particulière devra être portée à l'articulation des compétences entre les acteurs du secteur, afin de préserver les prérogatives respectives en matière d'agrément et de supervision prudentielle des établissements de crédit ainsi que de régulation des activités boursières. Leur coopération devra être clairement encadrée pour prévenir tout chevauchement d'attributions et garantir la stabilité financière.

A cet effet, il a instruit le Gouvernement, sous la coordination de la Première Ministre :

- *De veiller à ce que les questions techniques et opérationnelles soient adéquatement et intelligemment prises en charge par les mesures d'application, afin de concilier sécurité juridique et souplesse dans le développement du marché ;*
- *De s'assurer, s'il le faut, de la préparation d'une convention-cadre de coopération entre la Banque Centrale du Congo et l'Autorité des Marchés Financiers, précisant les modalités d'échange d'informations, de coordination des contrôles et sanctions, ainsi que de préservation de la stabilité financière ;*
- *De s'assurer, enfin, de la disponibilité des principaux textes et mécanismes nécessaires avant l'opérationnalisation effective du marché boursier.*

« Notre ambition est de doter la République Démocratique du Congo d'un marché financier moderne, crédible, sécurisé et robuste, fondé sur la transparence, la confiance des investisseurs et le respect des standards internationaux, capable de mobiliser durablement l'épargne nationale et les capitaux internationaux au service du financement de l'économie, de la diversification des sources de financement et, plus largement, du développement économique et social de notre pays », a rappelé le Président de la République.

2. Du respect des attributions ministérielles, administratives et des règles de bonne conduite au sein des entreprises, établissements et services publics

Le Président de la République tient au bon fonctionnement de l'appareil de l'Etat. Ceci repose sur une répartition claire des compétences, le respect des textes qui le régissent, la discipline institutionnelle et la collaboration harmonieuse entre les responsables publics.



A ce propos, la Première Ministre a été donc chargée de veiller rigoureusement à l'application des prescrits de l'Ordonnance n° 25/293, définissant les attributions ministérielles, la pierre angulaire de la cohésion et de la cohérence gouvernementales.

Face aux différends récurrents entre PCA, DG et DGA dans les entités publiques, le Président de la République a rappelé ses précédentes directives données lors de la 2^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 21 juin 2024, pour clarifier leurs rôles et attributions. Il a réaffirmé la complémentarité de ces fonctions, dont l'exercice doit respecter compétences et règles de gouvernance. Chaque Ministre, en particulier celui du Portefeuille, a été instruit de prévenir ces conflits et d'assurer le respect de la discipline et de la collaboration entre mandataires.

Désormais, a prévenu le Président de la République, tout dérapage avéré, qu'il émane d'un membre du Gouvernement ou d'un mandataire public, entraînera une sanction disciplinaire exemplaire, dans le respect des procédures applicables.

3. De la nécessité d'associer les étudiants à la maintenance et la préservation des infrastructures universitaires

La modernisation de notre système d'Enseignement Supérieur et Universitaire demeure au cœur de notre vision pour la jeunesse Congolaise. C'est dans cette perspective que le Président de la République a engagé le Gouvernement à poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures universitaires à travers le pays, afin d'offrir à nos étudiants et au personnel académique un cadre digne, moderne et propice à la formation, à la recherche et à l'excellence.

Cette volonté s'est déjà matérialisée par la réalisation et la mise en service de plusieurs infrastructures universitaires, notamment à Mbuji-Mayi et à Kananga, et se poursuivra avec la livraison progressive d'autres ouvrages à travers le pays. Le 06 octobre 2026, le Président de la République était encore à l'Université Pédagogique Nationale (UPN) pour inaugurer de nouveaux édifices réalisés dans le cadre de sa modernisation. Cependant, construire ne suffit pas.



« Nous devons également entretenir, préserver et pérenniser ces investissements consentis par la Nation. Les infrastructures universitaires constituent un patrimoine public dont nous sommes collectivement responsables et que nous avons le devoir de transmettre, dans le meilleur état possible, aux générations futures », a - t - il précisé.

A cet égard, au-delà des missions dévolues aux services publics attitrés de maintenance, d'entretien et d'assainissement, le Président de la République a estimé indispensable de développer chez nos étudiants une véritable culture du civisme, de la responsabilité et de la sauvegarde du bien public. Ils doivent être sensibilisés, encouragés, mobilisés et impliqués dans les initiatives visant à maintenir propres, sains et accueillants les auditoriums, résidences, bibliothèques, laboratoires et autres espaces dédiés à leur formation.

Les étudiants qui bénéficient aujourd'hui de ces investissements doivent comprendre qu'ils en sont également les gardiens, afin que ceux qui viendront après eux puissent trouver un cadre demeuré intact, fonctionnel, salubre et propice à l'apprentissage.

A cet effet, le Président de la République a instruit le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics ainsi que la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations de prendre les mesures appropriées pour assurer la maintenance et la préservation durables des infrastructures universitaires, tout en mettant en place des mécanismes d'encadrement permettant d'inciter et d'associer les étudiants aux initiatives d'entretien, d'assainissement et de sauvegarde de leur environnement universitaire.

Ces mécanismes devront notamment reposer sur l'élaboration, pour chaque établissement, d'un plan permanent de maintenance préventive et corrective, assorti d'un dispositif de suivi et d'évaluation, ainsi que sur l'organisation régulière de journées universitaires de salubrité et de civisme.

Ils devront également favoriser la mise en place, au sein des établissements, de Brigades ou Comités des étudiants d'assainissement et de sauvegarde du patrimoine, accompagnés d'actions continues de sensibilisation à la propreté, au respect des équipements collectifs et à la préservation des biens publics.



Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, est revenue sur **la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la République Démocratique du Congo**. C'est ainsi qu'elle va présider, le lundi 12 octobre 2026, à la Primature, la deuxième réunion de la Task Force RDC–USA, consacrée à la coordination et au suivi opérationnel de la mise en œuvre de cet Accord stratégique.

Cette réunion, à laquelle sont conviés les membres du Gouvernement concernés, portera notamment sur l'assistance technique américaine, l'état d'avancement des travaux du Comité technique de suivi des actions pour le développement du Corridor de Lobito, le traitement de la liste initiale des actifs stratégiques soumise à la partie américaine, ainsi que le processus de sélection des projets stratégiques.

Au cours de cette réunion, il sera examiné également la préparation des prochaines échéances conjointes RDC–USA, notamment la réunion du Comité de pilotage conjoint « Joint Steering Committee », ainsi que les préparatifs en vue de la réunion qui se tiendra à Paris sur le programme Inga, du 25 au 27 octobre, en présence du Sous-secrétaire d'Etat adjoint au Trésor américain et de la haute hiérarchie de la Banque mondiale.

Cette deuxième réunion de la Task Force constitue aussi une occasion importante de renforcer la coordination gouvernementale et d'accélérer la mise en œuvre de la création de l'Autorité fiscale centralisée.

Elle a précisé que notre pays s'est engagé à entreprendre ces adaptations législatives, réglementaires et institutionnelles dans un délai maximal de douze mois. La mise en œuvre de l'Autorité fiscale centralisée offre ainsi l'occasion d'engager une réforme plus ambitieuse de notre système de gestion des recettes publiques, fondée notamment sur une meilleure intégration des administrations financières, l'interconnexion de leurs systèmes d'information, la simplification des procédures et de consolidation des données relatives aux contribuables.



De ce fait, la Première Ministre a chargé le Ministre des Finances d'engager, dans les meilleurs délais, les travaux nécessaires à la matérialisation de cette importante réforme, en association avec les Experts de la Primature, des Ministères du Budget, de la Justice, du Plan ainsi que des administrations fiscales et autres services concernés.

Compte tenu de la nécessité et de l'urgence, le Ministre des Finances lui en fera rapport endéans les 30 jours.

Ensuite, **la Première Ministre s'est penchée sur la fluidification de l'approvisionnement en produits pétroliers dans la ville de Kinshasa.** Son attention a été retenue par les files d'attente observées ces derniers jours dans certaines stations-service de la capitale, avec les désagréments qu'elles occasionnent à nos concitoyens et leurs répercussions sur la circulation urbaine.

Elle a remercié la Ministre d'Etat en charge des Hydrocarbures pour son communiqué qui a permis de clarifier la situation actuelle et de souligner que celle-ci ne résulte nullement d'une pénurie générale de carburant, mais simplement d'un ralentissement temporaire de l'approvisionnement des points de distribution, dans un contexte de demande particulièrement soutenue.

Cette évolution réaffirme la nécessité d'adapter en permanence les capacités logistiques d'approvisionnement aux besoins croissants de consommation de la ville de Kinshasa. Les dispositions déjà prises par le Gouvernement, à travers le Ministère des Hydrocarbures, en coordination avec les opérateurs du secteur, visent à renforcer la régularité de la distribution et à favoriser un retour progressif à la normale.

La Première Ministre a tenu ainsi à réaffirmer l'engagement du Gouvernement à préserver la stabilité des prix des produits pétroliers, conformément aux dispositions arrêtées à cet effet. C'est à cette exigence, a – t – elle insisté, que doit répondre notre action.

Par ailleurs, il lui revient que certains transporteurs mettent à profit les perturbations temporaires observées dans la distribution des carburants pour procéder, de manière unilatérale, à des majorations des tarifs de transport en commun, au détriment du pouvoir d'achat de nos concitoyens.



Une telle situation appelle une vigilance accrue des services compétents, qu'elle a instruit de veiller, en coordination avec les autorités concernées, au respect des tarifs réglementaires en vigueur et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute pratique abusive.

Dans cette perspective, la Première Ministre a invité la Ministre d'État, Ministre des Hydrocarbures et les services compétents à poursuivre et à intensifier les efforts engagés autour de deux priorités complémentaires :

- *A court terme, renforcer les capacités opérationnelles d'acheminement et de distribution des produits pétroliers afin d'assurer une desserte régulière des stations-service de Kinshasa et des grandes agglomérations du pays ;*
- *A moyen et long termes, accélérer les diligences relatives au projet de construction du nouveau pipeline, destiné à consolider durablement les capacités d'approvisionnement de la partie Ouest du pays. Aussi, renforcer les capacités de stockage et de distribution dans les zones Sud, Nord et Est du pays.*

La Première Ministre a invité le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, à veiller, en collaboration avec la ville de Kinshasa et par l'intermédiaire des services compétents, au strict respect des tarifs applicables au transport en commun.

Elle a insisté, par conséquent, sur la nécessité d'une coordination étroite entre les différents intervenants, afin que ces mesures produisent rapidement des résultats perceptibles pour la population.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Le déplacement du Président de la République, Chef de l'Etat à Brazzaville où un tête-à-tête avec son homologue Congolais ;*



- *L'expectative des retombées des contacts et consultations entre différents acteurs politiques, religieux et de la société civile pour la matérialisation du dialogue national attendu ;*
- *L'inquiétude de la population kinoise face aux longues files de véhicules observées dans les stations-services, toutefois, les assurances fournies par le Ministère de l'Economie ont contribué à l'atténuer.*

Sur un autre volet, le Gouvernement a été informé de la poursuite de la vulgarisation des textes légaux relatifs aux Comités Provinciaux et Locaux de Sécurité à travers l'ensemble du territoire national. A ce jour, 6.900 acteurs étatiques et non étatiques dans 14 provinces ont été formés pour un meilleur rendement et un impact significatif de la gouvernance sécuritaire à la base.

A la suite d'une réunion tenue avec le Commandant Général de la Police Nationale Congolaise, le Commissaire provincial de la Police Nationale Congolaise de Lualaba et le Commandant du Contingent de la Légion Nationale d'Intervention (LNI) basée au Lualaba ont été suspendus de leurs fonctions respectives, suite au déploiement, sous leur responsabilité, d'éléments de la LNI sur les sites miniers de la société RMC Mining, titulaire des permis d'exploitation numéros 15311 et 15312.

Après avoir fait l'évaluation de la formation des policiers à Kapalata et Kasangulu, les contraintes et défis ont été dégagés. Le renforcement des effectifs policiers constitue un enjeu majeur pour permettre au Gouvernement de lutter plus efficacement contre le banditisme et la criminalité.

Il a terminé son intervention en faisant le point sur la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a, au nom du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants en mission, brossé la situation opérationnelle et sécuritaire.

Dans le Nord-Kivu, nos Forces Armées, toujours déterminées, tiennent en échec les tentatives d'attaques et les bombardements par drones, lancés par les troupes ennemies RDF/AFC/M23, en violation des Accords de paix et les pourparlers en cours.



Dans le Grand-Nord, il a été indiqué la reddition de trente-neuf (39) éléments de la coalition RDF/AFC/M23 et leur évacuation vers un Centre de regroupement pour les dispositions idoines. Il a aussi fait le point de la situation en Ituri et dans le Sud-Kivu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 24 septembre au 06 octobre 2026.

En effet, cette période a été principalement caractérisée par une série de catastrophes et crises humanitaires affectant plusieurs provinces.

À Luiza, dans le Kasai Central, des pluies diluviennes ont ravagé près de 1.500 habitations et infrastructures sociales. La province de Lomami a été le théâtre d'un accident de la route mortel à Kamalunda, causant 18 décès et 10 blessés suite à la dégradation routière. Dans l'Équateur, un naufrage tragique à Lukolela a entraîné 29 morts et 117 disparus. Parallèlement, la Tshuapa fait face à une épidémie de choléra avec 26 cas enregistrés, accentuant les besoins urgents en eau et assainissement.

Face à ces urgences humanitaires, elle a fait état des différentes actions menées ou en cours ainsi que les priorités identifiées pour soulager nos compatriotes en détresse et autour desquelles le Gouvernement se mobilise.

Par ailleurs, les membres du Gouvernement ont été informés de l'intensification des actions humanitaires et de rapatriement. A ce sujet, une mission d'assistance est actuellement déployée à Pakadjuma, couvrant environ 8.000 ménages déguerpis en vivres, non-vivres, abris et services essentiels, avec un appui à l'Institut Technique Médical local.

Parallèlement, le rapatriement volontaire des réfugiés se poursuit : *plus de 21.000 Congolais sont déjà revenus du Burundi (au 1^{er} octobre 2026) via un accord tripartite avec le HCR, et un retour projeté de 85.000 réfugiés de Tanzanie a été arrêté en août 2026, incluant un rapatriement d'urgence pour 37 individus.*

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique du pays.

Il a rassuré que la République Démocratique du Congo observe un recul de la transmission épidémique au niveau national et en Ituri, l'épidémie stagne sur un plateau préoccupant, nécessitant une vigilance redoublée. Cette dynamique hétérogène exige une adaptation urgente de la riposte et une concentration rapide des ressources.

Sur les 167 Zones de Santé des six provinces concernées, 64 ont été touchées par l'épidémie. Si 18 d'entre elles n'ont plus notifié de cas depuis plus de 21 jours, 46 Zones de Santé demeurent actives, dont 22 sont classées au niveau d'alerte maximal. La positivité du jour est de 12%, avec 63 échantillons positifs sur 523 analysés, traduisant le maintien d'une activité diagnostique soutenue et d'une recherche active des cas.

Le dispositif de riposte est pleinement opérationnel avec la poursuite du dépistage, de la prise en charge, du diagnostic et du suivi des contacts. Le maintien d'une surveillance épidémiologique et communautaire renforcée se poursuit jusqu'à l'interruption durable des chaînes de transmission.

Au sujet du cas de décès confirmé le 5 octobre 2026 au Kenya, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a précisé qu'il s'est agi d'un homme de 40 ans, de nationalité kenyane et d'origine somalienne, tenancier d'une station-service à Zagili, dans la Zone de Santé Bondo, Bas-Uélé, avec une forte mobilité transfrontalière entre la RDC, l'Ouganda et le Kenya. Il a rassuré que tout a été mis en œuvre pour reconstituer exhaustivement ses mouvements et la chaîne de ses contacts en RDC, Ouganda et Kenya afin de contenir la propagation du virus.

Dans un autre volet, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point sur la situation de l'épidémie de choléra qui touche cinq provinces. Les actions de riposte en cours et renforcées ont été évoquées.



Enfin, le Gouvernement a été informé que la RDC accueillera à Kinshasa, du 07 au 10 décembre 2026, la 41^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), ainsi que le Forum de haut niveau sur la Protection Sociale, qui sera organisé en marge de cette session.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a informé le Conseil de l'option du financement à l'appui des politiques de développement assorti d'une option de tirage différé en cas de catastrophe du Groupe de la Banque Mondiale.

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, des crises sanitaires et des chocs climatiques, a – t – il expliqué, notre pays devrait renforcer ses mécanismes financiers lui permettant de réagir rapidement tout en préservant la stabilité de ses finances publiques.

C'est dans cette logique que le Gouvernement envisage de souscrire au « Catastrophe Deferred Drawdown Option » (Cat DDO), un instrument de financement innovant de la Banque mondiale.

Il met à la disposition du Gouvernement des ressources préapprouvées n'excédant pas 500 millions USD, pouvant être mobilisées sous forme d'appui budgétaire, et représentant 10% du solde non engagé des ressources dans le portefeuille, immédiatement mobilisables en cas d'urgence déclarée, constituant ainsi un levier de renforcement de la résilience nationale au-delà du simple accès à des ressources d'urgence habituelle.

Considérant le fait que le Cat DDO nécessite d'être accompagné de réformes et de politiques destinées à renforcer la résilience urbaine, la préparation aux catastrophes et la capacité de réponse aux urgences, le Ministre des Finances a expliqué les quatre mesures stratégiques potentielles proposées au Gouvernement pour activer ce mécanisme.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant du secteur des Postes et Télécommunication

Le Ministre des Postes et Télécommunication a annoncé au Conseil le lancement commercial imminent de la technologie mobile de la 5^{ème} Génération (5G) en République Démocratique du Congo.

Il a indiqué que cette technologie qui a le mérite d'offrir une connectivité stable, avec des débits plus importants (environ 1 Gigabit par seconde) et une faible latence, ouvre la voie à l'innovation et la fluidité d'usage sur des applications de plus en plus gourmandes en bande passante.

Ainsi, le lancement commercial en vue de cette technologie éprouvée se révèle une opportunité stratégique majeure, fondée sur un triple levier. Premièrement, elle représente une source de revenus substantielle et directe pour l'État.

Au-delà de cet apport financier, cette initiative est un puissant catalyseur de développement socio-économique et industriel tant qu'elle stimulera l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes, tout en modernisant des secteurs clés.

Enfin, cette technologie garantira une amélioration radicale de la qualité de service des télécommunications, en permettant une gestion simultanée d'un grand nombre d'utilisateurs sans congestion, avec des débits ultra-élevés et un temps de réponse marginal, assurant une expérience utilisateur inégalée.

Son déploiement, initié dans les zones urbaines, s'étendra à terme à tout le territoire, agissant comme un relais stratégique et une redondance essentielle en l'absence de fibre optique.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant du secteur de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense Nationale en charge des Anciens Combattants a, quant à lui, évoqué l'érection du monument dédié aux anciens combattants dans la ville de Lubumbahi dont la pose de la première pierre des travaux est intervenue le 17 septembre 2026, au Rond-point Square



Malta-Forest, au croisement des avenues Kabalo et citoyenne Mobutu, à proximité de l'École Madini, dans la commune de Lubumbashi.

Ce projet, fruit de l'engagement patriotique du Gouvernement provincial du Haut-Katanga, matérialise la politique mémorielle et il a pour objectif de valoriser le rôle des anciens combattants tout en mobilisant le peuple Congolais autour de leur histoire et de celle des conflits que connaît notre pays.

À ce jour, le taux d'exécution des travaux est de 50% et le monument est attendu au plus tard le 3 novembre prochain, pour être inauguré le 11 novembre à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION DE DEUX RELEVES DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement :

- lors de la 99^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 25 septembre 2026 ;
- et lors de la 8^{ème} réunion restreinte du Gouvernement du mercredi 30 septembre 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION QUATRE (04) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Economie Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier concernant la validation du schéma DANGOTE – SOCIR SA – UBA et l'autorisation préalable à la signature de l'Arrêté interministériel.

Faisant le point sur l'avancement du dossier, il a indiqué que la Raffinerie DANGOTE a désigné la SOCIR SA comme interlocuteur opérationnel pour le compte national, et les procédures de conformité sont effectuées. Parallèlement, le Groupe UBA a confirmé son intérêt à soutenir ce dispositif avec une ligne de financement commercial rotative pouvant atteindre 100 millions USD, dont les négociations financières sont en cours.



La finalisation et l'entrée en vigueur de ce mécanisme sont conditionnées par deux éléments cruciaux : *l'octroi formel d'un mandat à la SOCIR SA via un Arrêté interministériel, et la validation gouvernementale des paramètres commerciaux essentiels.*

En complément, la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures a expliqué l'intérêt stratégique et économique majeur pour la République, et la Ministre du Portefeuille a renchéri sur l'architecture institutionnelle, commerciale et financière du projet.

Pour conclure, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a sollicité la validation de cette architecture et l'autorisation de signer l'Arrêté interministériel. Cette décision, a – t – il précisé, est indispensable pour achever rapidement le processus, sécuriser le financement UBA, garantir un approvisionnement direct efficace et maîtriser les risques pour l'État, tout en assurant le contrôle gouvernemental et la transparence économique de chaque opération.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossiers relevant du secteur des Finances

Pour sa part, le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et approbation, deux dossiers :

1° Adhésion de la République Démocratique du Congo au Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).

Confrontée à un besoin crucial de financement pour ses projets structurants et d'amélioration de l'accès au crédit pour ses entreprises, la République Démocratique du Congo envisage son adhésion au Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE). Cette démarche stratégique vise à combler l'absence actuelle de la RDC au sein d'un fonds de garantie panafricain, essentiel pour faciliter l'accès au crédit et mobiliser des financements à long terme.

Suite à une évaluation technique et à des échanges approfondis avec le FAGACE, le Ministre des Finances estime que cette adhésion est un instrument capital. Elle permettra de renforcer significativement la mobilisation



de financements pour les grands projets nationaux et facilitera notamment le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP), dynamisant ainsi l'économie.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion garantira à la RDC une représentation clé au sein du FAGACE, avec le Ministre des Finances siégeant au Conseil des Gouverneurs et la Banque Centrale du Congo intégrant le Bureau Indépendant d'Évaluation. De plus, un bureau de représentation régionale pourra être établi en RDC, renforçant la présence et l'impact direct du FAGACE sur le territoire.

2° Situation SONECA-Equity-BCDC relative au règlement d'une dette publique intérieure et proposition de résolution institutionnelle.

Il s'agit d'un contentieux complexe oppose l'État congolais, la SONECA et Equity-BCDC, découlant d'un prêt de 25 millions USD contracté en 2023 par le Trésor public. Ce prêt visait le paiement d'une dette publique certifiée envers la SONECA, elle-même issue d'une condamnation judiciaire de 2016 pour les œuvres d'artistes. Des contestations sur les conditions de prêt, modalités de paiement et intérêts ont mené à un audit de l'Inspection Générale des Finances et à une impasse.

Face à la sensibilité financière et aux implications institutionnelles majeures de cette dette publique, toutes les parties ont exprimé une volonté ferme de s'engager vers un règlement amiable. Cette approche est jugée la plus idoine pour préserver les intérêts de l'État, éviter l'escalade contentieuse et maintenir la confiance avec le partenaire bancaire, tout en reconnaissant la dette certifiée.

Le Ministre des Finances a proposé la finalisation rapide d'un Avenant au contrat de prêt. Il clarifiera les obligations financières définitives, réexaminera les frais et intérêts, et fixera un échéancier de remboursement compatible avec les capacités budgétaires de l'État.

En parallèle, l'examen contradictoire des observations de l'IGF sera maintenu pour d'éventuelles responsabilités, sans entraver la solution négociée, et un renforcement de la gouvernance des opérations d'emprunt public sera mis en place pour prévenir de futurs litiges.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux dossiers.



IV. 3. Dossier relevant du secteur du Commerce Extérieur

La Ministre des Affaires Foncières, représentant le Ministre du Commerce Extérieur, a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier d'optimisation de l'import – export dans la partie Nord – Ouest de la République Démocratique du Congo.

En effet, les opérations d'import-export de notre pays, particulièrement depuis l'espace Grand Equateur, sont lourdement pénalisées par des coûts logistiques exorbitants et des goulots d'étranglement qui entravent la fluidité du commerce et affectent l'assiette fiscale.

Face à cette situation préjudiciable, une mission multisectorielle a été diligentée du 3 au 12 août 2026, s'étendant à Yaoundé, Douala (Cameroun), Bangui (République Centrafricaine) et Zongo (RDC). L'objectif était d'établir un état des lieux exhaustif du poste frontalier de Zongo et du corridor Zongo-Bangui-Douala sur les plans technique, logistique et diplomatique, afin d'identifier avec précision tous les goulots d'étranglement entravant un commerce fluide.

La mission a confirmé que le corridor Zongo-Bangui-Douala représente l'alternative la plus rationnelle et géostratégique pour désenclaver la partie Nord-Ouest de la RDC. Cette voie offrirait un accès crucial à l'océan Atlantique (Douala, Kribi) et potentiellement à l'océan Indien, positionnant Zongo comme un carrefour essentiel. Sa concrétisation passe notamment par la construction d'une route majeure de 625 km reliant Zongo à Bumba, via Gemena, Akula et Lisala, réduisant drastiquement les coûts et délais actuels.

Au regard de l'importance capitale de ce corridor pour le développement socio-économique de la RDC, le Ministère du Commerce Extérieur a instamment invité les membres du Gouvernement à s'engager résolument et de manière coordonnée dans la mise en œuvre diligente des recommandations formulées.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

Commencée à 15h03', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h24'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

